Décision n° 2016-0888
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 28 juin 2016
abrogeant des autorisations d'utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2016-0519 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 12 avril 2016 modifiant la décision n° 2015-0160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l'annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 28 juin 2016,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur de l'accès mobile
et des relations avec les équipementiers

Annexe à la décision n° 2016-0888

du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes

en date du 28 juin 2016

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants

Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198903042	COMMUNE DE MALESHERBES	45 MALESHERBES	2 UHF
199105186	BAULAT GILLES PIERRE	73 AILLON LE JEUNE	1 VHF
199505299	COMMUNE DE GAUCIEL	27 GAUCIEL	1 VHF
199507390	ASSOCIATION DES OEUVRES SOCIALES	92 MARNES LA COQUETTE	1 UHF
199600451	OXYPAR	73 MACOT LA PLAGNE	1 VHF
199901263	PANZANI	13 VITROLLES	2 UHF
200001406	EVRECY AMBULANCES SECOURS	14 EVRECY	2 VHF
200001927	CANDIA	62 ST POL SUR TERNOISE	1 UHF
200101875	ETS PUBLIC DE SANTE MENTALE DES	59 BAILLEUL	4 UHF
200300604	COMMUNE DE DIE	26 DIE	2 UHF
200301838	OXYPAR	73 MACOT LA PLAGNE	1 VHF
200401880	PANZANI	13 VITROLLES	1 UHF
200500080	CINRAM LOGISTICS FRANCE	27 CHAMPENARD	2 UHF
200600001	COMMUNE DE ST MAUR DES FOSSES	94 ST MAUR DES FOSSES	2 UHF
200700199	AEROPORT DE MONTPELLIER	34 MAUGUIO	2 UHF
200701701	BARRE CEDRIC	68 MITTLACH	1 VHF
200801066	ASSOCIATION DU PRADO DE S ET L	71 HURIGNY	3 UHF
201000030	SERIS SECURITY	49 ANGERS	1 UHF
201100349	VINCI PARK SERVICES	44 ST NAZAIRE	1 UHF
201100497	LYONNAISE DES EAUX FRANCE	28 CHARTRES	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201300093	DEMATHIEU ET BARD	75 PARIS	1 UHF
201301976	BOUYGUES BATIEMENT	45 TRAINOU	4 UHF
201302358	BOUYGUES BATIMENT IDF	75 PARIS	10 UHF
201500228	IMERYS REFRACTORY MINERALS	17 CLERAC	1 UHF
201500307	LEGENDRE ILE DE FRANCE	92 BOIS COLOMBES	1 UHF
201500498	ALPHA RADIOTELEPHONE SERVICE	64 LURBE ST CHRISTAU	9 UHF
201500525	PROTECTIM SECURITY SERVICES	06 ANTIBES	1 UHF
201500893	SNCF RESEAU	72 LE MANS	2 UHF
201501258	PROTECTIM SECURITY SERVICES SAS	06 ANTIBES	2 UHF
201501298	SERIS SECURITY	76 BARENTIN	1 UHF
201501334	COMMUNAUTE DE COMMUNES	33 MARGAUX	4 VHF